



Comité de parents Marie-Victorin

Procès-verbal de la séance du
5 octobre 2020

Adrien-Gamache	Jason Caron-Michaud Nadia Ben Lazrag (s)	Guillaume-Vignal	Valérie Boilard Denise Mayen (s)
André-Laurendeau	Olivier Bourreau Brigitte Archambault (s)	Hubert-Perron	ABSENT
Antoine-Brossard	Gaëlle Gauthier Robert Jr Samson (s)	Jacques-Ouellette	ABSENT
Armand-Racicot	Jean-François Caisse Julie Pelletier (s)	Jacques-Rousseau	Stéphane Simard Ledoux Sophie Woumedi (s)
Bel-Essor	ABSENT	Joseph-De Sérigny	ABSENT
Bourgeois-Champagnat	Nadia Taillefer	Lajeunesse	Karine Picard
Carillon	Melina Allard	Laurent-Benoît	Pascal Cyr
Charles-Bruneau	Zahra Mounjid Hugo Brossoit (s)	Lionel-Groulx	Robert Jr Samson
Charles-LeMoine	Michel Nadon Geneviève Désilets (s)	Marcelle-Gauvreau	Seam Quach
Christ-Roi	Nicola Grenon	Marie-Victorin (Brossard)	ABSENT
Du Curé-Lequin	Nicolas Calderon Asselin	Marie-Victorin (Longueuil)	Rébeka Martel (s)
D'Iberville	Nicolas Brosseau	Maurice-L.-Duplessis	AUCUN
De La Mosaïque	Sébastien Haspect	Mgr.A.-M.-Parent	Maryse Villeneuve
De la Rose-des-Vents	Samia Maatouk	Monseigneur-Forget	Francis Rodrigue
De Maricourt	Élise Martinez	Nouvelle école Greenfield Park	Alicia Davila Monterrey
De Normandie	Simon Morin	Paul-Chagnon	AUCUN
Des Mille-Fleurs	Khady Sembene	Paul-De Maricourt	Sheila Ellien
Des Petits Explorateurs	Jean-Philippe Gingras	Pierre-D'Iberville	Sarra Atti
Des Quatre-Saisons	Geneviève Lamoureux Stéphanie Dugas (s)	Pierre-Laporte	Valérie Crépeau
Des Saints-Anges	Martin Proulx	Préville	Isabelle Gendron Chantal Mercier (s)
Du Jardin-Bienville	Nathaniel Liberge	Rabeau	Ann-Marie Ryan
Du Tournesol	ABSENT	Sainte-Claire (Brossard)	Alina Iorga
Él de Greenfield Park	Hélène Garon	Sainte-Claire (Longueuil)	Édith Delsemme Allard
Él du Vieux-Longueuil	ABSENT	Saint-Jean-Baptiste	AUCUN
Él Lucille-Teasdale	Gerard Pierre	Saint-Joseph	Julien Archambault
École Mille-Sports	Claudel Picard-Roy Frédéric Stanley Gauthier (s)	Saint-Jude	ABSENT
Éc. rég. du Vent-Nouv.	ABSENT	Saint-Laurent	ABSENT
Éc. sec. de l'Agora	Anie Desforges	Saint-Romain	Isabelle Giannaralli
École sec. Saint-Edmond	Dominique Lebeau (s)	Samuel-De Champlain	Normand Dubreuil
École spec.des Remparts	AUCUN	Tourterelle	Sébastien McKenzie-Faucher
Félix-Leclerc	Maxime Bargiel Tatiana Roméus (s)	Personnel	
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau Maude Boulay (s)	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
Gentilly	Stéphanie Quirion Alejandra Odgers Ortiz (s)	Autres participants	
George-Étienne-Cartier	Marie-Pascale Giroux	Présidente d'élections	Corinne Payne
Georges-P. Vanier	Safia Bachard	Directeur général adjoint	Hugo Clermont
Gérard-Filion	Ida Francoeur Caroline Bourdages (s)	Autres participants du CSS	Voir au point 4.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de la rencontre se fait à 19 h 15 et le quorum est constaté.

2. PAROLE À LA PRÉSIDENTE SORTANTE / MOT DE BIENVENUE

Le président sortant M. Nicola Grenon souhaite la bienvenue à tous les participants.

Il débute la rencontre avec une petite pensée du Dalaï Lama que l'équipe de l'exécutif a trouvé rigolote, surtout durant cette période : « Si vous avez l'impression que vous êtes trop petit pour pouvoir changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique et vous verrez lequel des deux empêche l'autre de dormir ».

Le président sortant est encouragé par la détermination dont font preuve les enfants et leurs parents. Merci à tous les nouveaux pour leur implication.

Outre les invités de la direction générale du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV), le comité reçoit la directrice de la FCPQ M^{me} Corinne Payne, qui sera proposée comme présidente d'élections.

M. Grenon en profite pour inviter les représentants à la prochaine rencontre, le 26 octobre, qui s'en veut une de formation sur le CP principalement, mais également sur les CÉ, notamment.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président suggère de fusionner le point 7. *Paroles aux représentants-Questions à la direction générale* au point 4, ce qui permettra de libérer les invités de la direction générale du Centre de services scolaire Marie-Victorin.

Résolution CP20201005-01

L'ordre du jour est proposé par M^{me} Élise Martinez et appuyé par M^{me} Geneviève Lamoureux avec la modification.

Adoptée à l'unanimité

4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

La directrice générale du Centre de services scolaire Marie-Victorin, M^{me} Marie-Dominique Taillon, est accompagnée ce soir des quatre directeurs adjoints, M^{me} France Blouin (Service des ressources éducatives, écoles d'une partie de Longueuil), et MM. Hugo Clermont (représentant de la DG au comité de parents, Service des ressources informatiques et bureau de la statistique et de l'imputabilité et écoles de Saint-Hubert, Greenfield Park et Ville LeMoyne), Marc-André Petit (Ressources matérielles, Service de l'organisation et du transport scolaire écoles de Brossard, Saint-Lambert et écoles alternatives) et Ghislain Plourde (Service des ressources humaines, Service des ressources financières, centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle et une portion des écoles de Longueuil). Accompagne également la direction générale, M. Gilles Lochet, directeur du service des technologies de l'information, M^{mes} Sophie Dubé et Josée Péthel, respectivement directrice et directrice adjointe du service des ressources éducatives, M^{me} Nathalie-Nicole Deneault, coordonnatrice au service des ressources éducatives – département des études et M^{me} Malida Sivoravong, analyste.

M^{me} Taillon rappelle le rôle fondamental des parents dans le système scolaire. Une année symbolique cette année avec la mise en place du premier conseil d'administration. Elle raconte l'historique des comités de parents qui souligneront leur 50^e anniversaire en 2022. Pour l'équipe de la direction du CSS, une relation de partenariat, de collégialité, forte avec les parents est gage de réussite éducative pour les élèves. Les questions posées par les représentants du CPMV donnent une indication des soucis des parents et des besoins d'ajustement que

l'organisation doit apporter. Le CSSMV compte 43 500 élèves dont 53 % sont issus de l'immigration, 73 écoles et centres, gère un budget de 700 M\$ et a produit l'an passé 9 125 « T4 ».

M^{me} Taillon annonce que le CSS vient d'obtenir onze nouveaux projets d'agrandissement qui s'ajoute aux huit projets déjà en cours. Tous les partenaires doivent être mis à contribution.

4.1 CONSULTATION : CRITÈRES D'ADMISSION

Les représentants du comité de parents sont appelés à se prononcer sur une consultation au sujet de la prestation des examens. Le comité prendra la décision plus tard dans la rencontre à savoir s'il recommande ou non la proposition.

M. Petit explique qu'avec le contexte « COVID », la DG arrive avec des échéanciers plus rapides, malheureusement. Ce soir, la DG consulte le CPMV pour la passation des tests physiques des écoles Antoine-Brossard (soccer et sport), Gérard-Filion (concentrations sportives), Jacques-Rousseau (football et cheerleading) et Monseigneur-Parent (hockey). En temps normal, tous les élèves (une centaine) qui souhaitent accéder à l'un ou l'autre de ses programmes, se rendent à G.-F. pour des tests physiques. Ce n'est pas la recommandation de la direction générale cette année avec la pandémie. Ce que la DG propose, c'est de demander une lettre de référence, de recommandation, à l'enseignant d'éducation physique du primaire, et l'élève écrirait une lettre d'intention. Pour cette année uniquement.

Est-ce que les écoles concernées ont été consultées? Il s'agit de la proposition de l'ensemble des directions d'écoles secondaires.

Est-ce que les places dans ces programmes sont limitées et si c'est le cas, comment les élèves seront-ils sélectionnés? Ce n'est pas le cas pour toutes les concentrations, mais advenant un débordement, on procéderait à une pige.

Est-ce que les notes des élèves seront considérées également, comme le programme hockey de MGR-Parent habituellement? Seule la réussite des exigences du 3^e cycle du primaire doit être respectée.

Est-ce qu'une lettre d'intention pourrait être produite par un autre professionnel comme un entraîneur? Oui, tout ce qui motiverait l'élève à intégrer un programme particulier sportif pourrait faire partie de la lettre d'intention.

Est-ce que la fratrie est considérée? Non, le concept ne concerne pas les programmes sportifs.

Pourrait-on procéder à une entrevue? Ce n'est pas une recommandation pour les programmes sportifs.

4.2 QUESTIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SUIVIS (REÇUES D'AVANCE)

État de la situation des transports

M. Marc-André Petit explique que le Service des transports (SOTS) a connu plusieurs retards, en raison notamment de la pénurie de main d'œuvre mais aussi en raison de plusieurs modifications, d'ajustements, de trajets. Sur les 1 350 parcours, 84 ont été particulièrement problématiques. Une route est encore problématique.

Infrastructures (suivi du plomb dans l'eau, projets d'agrandissement, projet de loi 66)

Plomb dans l'eau

La réception finale des résultats a eu lieu. Les résultats sont costauds; les ressources matérielles prévoient faire la publication d'ici Noël. Aucun point d'eau avec du plomb n'est accessible au public, sinon, il est condamné.

Ajout d'espace

Acceptation de 11 ajouts d'espace, 8 autres en chantier. Deux demandes sont en attente pour des travaux majeurs dans des écoles secondaires. Un bilan sera fait en novembre.

Projet de loi 66

Un terrain est ciblé par le projet de loi 66 à Brossard, sur le boulevard Rome, pour une construction d'école dont l'autorisation est déjà obtenue. Besoin du lotissement pour la suite. La ville souhaite s'entendre à l'amiable parce qu'il y a un litige avec les différents promoteurs propriétaires. Le projet de loi 66 permettrait d'exproprier les propriétaires.

COVID (état de situation, ordinateur et scolarisation à distance)

Scolarisation à distance

M^{me} France Blouin, accompagnée de M^{mes} Josée Péthel et Nathalie-Nicole Deneault présenteront le point. Le service d'enseignement à distance est offert aux élèves présentant une condition de santé pour laquelle une fréquentation en présence est jugée risquée et aux élèves vivant avec une personne présentant une condition de vulnérabilité pour la santé. L'offre de cours respecte le décret gouvernemental qui précise le temps d'enseignement prescrit, soit 15 h par semaine pour les élèves du secondaire et un peu moins pour les élèves du primaire. Provenance des élèves qui bénéficient du service : 163 élèves de 31 écoles primaires, 103 élèves de 10 écoles secondaires. Il y a des ajouts d'inscription à chaque semaine. Des équipes soutiennent technologiquement, pédagogiquement et professionnellement les enseignants.

Technologie

M. Gilles Lochet présente les résultats du sondage : 28 % des familles du CSS n'ont pas d'ordinateurs et 3,4 % n'ont pas de connexion Internet. Ces chiffres représentent environ 12 400 portables et au-dessus de 12 000 connexions Internet. Le CSSP veut faciliter les démarches pour les familles qui n'ont pas d'accès Internet. Il reviendrait tout de même aux familles à payer leur connexion, via la facture scolaire, où des ententes de paiement pourraient être prises.

4.3 PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTION POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

Les questions du clavardage sont prises en note.

5. CCSEHDAA

5.1 RÉSOLUTION

Résolution CP20201005-02

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

- CONSIDÉRANT que le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) est notamment constitué de parents de ces élèves, tel que prévu à l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique;
- CONSIDÉRANT que le nombre de parents siégeant à ce comité a été déterminé à 18, par le Conseil des commissaires* conformément à l'article 186 de la Loi sur l'instruction publique;
- CONSIDÉRANT qu'il revient au comité de parents de désigner les 18 parents membres du CCSEHDAA et de déterminer la durée de leur mandat;
- CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale des parents des élèves HDAA, tenue le 1^{er} octobre 2020, une liste de candidats souhaitant siéger au CCSEHDAA a été créée;
- CONSIDÉRANT que le comité de parents est, quant à lui, composé notamment d'un représentant du CCSEHDAA;
- CONSIDÉRANT que le CCSEHDAA a alors procédé à l'élection de ces représentants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. OLIVIER BOURREAU ET APPUYÉ PAR M. SÉBASTIEN HASPECT QUE LE COMITÉ DE PARENTS MARIE-VICTORIN :

DÉSIGNE les parents suivants pour siéger au CCSEHDAA du CSSMV :
M^{mes} Mélanie Allard, Guylaine Charron, Annie Clermont, Johanne Daudier, Svetla Divena, Sheila Ellien, Ida Francoeur, Mélanie Guèvremont, Mélanie Langlois Ermel, Yasmina Tahi et Annie Therrien et MM. Nicolas Brosseau, Rachid Hacherouf, Éric Jean, Jean-Philippe Jung, Daniel Lefebvre, Sylvain Lemieux et Hugo Simard;

PRENNE ACTE de l'élection de M^{me} Guylaine Charron au poste de représentant du CCSEHDAA et de M^{me} Sheila Ellien comme substitut, pour siéger au comité de parents.

À titre d'information les parents dans la 2^e année de mandat sont : M^{mes} Mélanie Allard, Guylaine Charron, Svetla Divena, Mélanie Langlois Ermel et Yasmina Tahi et MM. Nicolas Brosseau, Rachid Hacherouf, Éric Jean, Jean-Philippe Jung et Daniel Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité

*Même si le conseil des commissaires a été dissous, ces décisions restent en vigueur, à moins d'une demande de changement par le nouveau c.a

6. ÉLECTIONS À L'EXÉCUTIF 2020-2021

6.1 NOMINATION D'UNE OU D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

Résolution CP20201005-03

M^{me} Ida Francoeur propose, appuyée par M^{me} Élise Martinez, M^{me} Corinne Payne, la directrice générale de la Fédération des comités de parents du Québec, à titre de présidente d'élections.

Adoptée à l'unanimité

6.2 PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE

M^{me} Corinne Payne présente la procédure d'élection permettant l'élection de onze membres de l'exécutif, dont les 5 représentants de district du conseil d'administration du CSSP, qui entreront en fonction dès la fin de la rencontre de ce soir. La procédure, prévue à l'article 5 de la régie interne du CP, est disponible sur le partage du CP. Les avis de désignation ont été envoyés à tous les représentants le 21 septembre. Les élections seront menées par la plateforme Balotilo.

6.3 NOMINATION DE DEUX SCRUTATRICES OU SCRULATEURS

M^{me} Maryse Villeneuve et M. Haspect ont été nommés comme vérificateurs en juin.

6.4 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

M^{me} Payne demande le rapport des vérificateurs. M. Haspect et M^{me} Villeneuve affirment que le tableau récapitulatif des candidatures est conforme.

6.5 DESCRIPTION DES POSTES À L'EXÉCUTIF

Pendant que les représentants votent, Mme Payne résume la description des différents postes à pourvoir.

6.6 SÉLECTION DU NOUVEL EXÉCUTIF

6.6.1 REPRÉSENTANT DE DISTRICT ÉLIGIBLE EHDAA AU C.A.

Ont déposé leur candidature :

- Nicolas Brosseau
- Guylaine Charron (retire sa candidature)
- Sheila Ellien
- Frédérick Gauthier (retire sa candidature)

Après dépouillement des votes, M. Nicolas Brosseau est déclaré élu, M. Brosseau est également représentant du district D.

6.6.2 REPRÉSENTANTS DES AUTRES DISTRICTS AU C.A.

Ont déposé leur candidature :

District A :

- Jason Caron-Michaud (retire sa candidature)
- Guylaine Charron
- Stéphanie Quirion
- Robert Jr Samson
- Stéphane Simard

District B :

- Sheila Ellien (retire sa candidature)
- Jean-Philippe Gingras (retire sa candidature)
- Nicola Grenon

District C :

- Julien Archambault
- Geneviève Lamoureux
- Karine Picard
- Martin Proulx

District E :

- Gérard Pierre
- Robert Jr Samson

M. Grenon est déclaré élu par acclamation.

Après dépouillement des votes, M^{mes} Stéphanie Quirion et Geneviève Lamoureux et M. Gérard Pierre, sont déclarés élus.

6.6.3 PRÉSIDENTE

Ont déposé leur candidature :

- Olivier Bourreau (retire sa candidature)
- Nicola Grenon
- Michel Nadon
- Alberto Palomino
- Gérard Pierre (retire sa candidature)

Après dépouillement des votes, M. Nicola Grenon est déclaré élu.

6.6.4 VICE-PRÉSIDENTE

Ont déposé leur candidature :

- Olivier Bourreau
- Nicolas Brosseau (retire sa candidature)
- Guylaine Charron (retire sa candidature)

- Sheila Ellien (retire sa candidature)
- Ida Francoeur
- Frédérick Gauthier
- Michel Nadon
- Gérard Pierre
- Robert Jr Samson (retire sa candidature)

Après dépouillement des votes, M. Olivier Bourreau est déclaré élu.

6.6.5 SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

Ont déposé leur candidature :

- Sheila Ellien (retire sa candidature)
- Ida Francoeur
- Frédérick Gauthier
- Nicola Grenon (retire sa candidature)
- Alberto Palomino

Après dépouillement des votes, M^{me} Ida Francoeur est déclarée élue.

6.6.6 TRÉSORIER

Ont déposé leur candidature :

- Olivier Bourreau
- Nicola Grenon (retire sa candidature)

M. Olivier Bourreau est élu par acclamation.

6.6.7 CONSEILLERS

Ont déposé leur candidature :

- Sheila Ellien
- Jean-Philippe Gingras
- Nathaniel Liberge
- Michel Nadon
- Alberto Palomino
- Karine Picard
- Martin Proulx
- Robert Jr Samson (retire sa candidature)
- Claudel Picard-Roy

Après dépouillement des votes, M^{me} Sheila Ellien et MM. Jean-Philippe Gingras et Martin Proulx sont déclarés élus.

6.7 ADOPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION (RÉSOLUTION)

Résolution CP202010-04

ACCEPTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION

CONSIDÉRANT le rapport favorable des vérificateurs M^{me} Maryse Villeneuve et M. Sébastien Haspect sur le processus de mise en candidature pour les élections du 5 octobre 2020,

CONSIDÉRANT les élections s'étant tenues lors de la séance du Comité de parents Marie-Victorin du 5 octobre 2020,

CONSIDÉRANT que les membres évaluent que le processus s'est déroulé en concordance avec nos règles de régie interne,

IL EST **RÉSOLU** PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M^{ME} SEAM QUACH ET APPUYÉ PAR M^{ME} MARIE-PASCALE GIROUX :

QUE soit confirmé le résultat tel que :

Présidence : M. Nicola Grenon

Vice-Présidence : M. Olivier Bourreau

Trésorerie : M. Olivier Bourreau

Secrétariat exécutif : M^{me} Ida Francoeur

Représentant du district A au C.A. : M^{me} Stéphanie Quirion

Représentant du district B au C.A. : M. Nicola Grenon

Représentant du district C au C.A. : M^{me} Geneviève Lamoureux

Représentant du district D au C.A. : M. Nicolas Brosseau

Représentant du district E au C.A. : M. Gérard Pierre

Conseillers : M^{me} Sheila Ellien et MM. Jean-Philippe Gingras et Martin Proulx

Représentant du CCSEHDAA : M^{me} Guylaine Charron

QUE soient détruits les bulletins de vote.

Adoptée à l'unanimité

6.8 DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

Ce point a été traité.

7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 8 JUIN 2020

Résolution CP20201005-05

Sous la proposition de M^{me} Élise Martinez et appuyé par M. Olivier Bourreau, le procès-verbal du 8 juin 2020 est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

24 AOÛT 2020

Résolution CP20201005-06

Sous la proposition de M^{me} Ida Francoeur et appuyé par M. Sébastien Haspect, le procès-verbal du 24 août 2020 est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

8. SECRÉTARIAT DU COMITÉ DE PARENTS

8.1 RÉSOLUTION

Résolution CP20201005-07

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF DU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par le comité de parents du Centre de services scolaire Marie-Victorin d'employer une secrétaire administrative pour aider l'exécutif dans la préparation des

- documents d'assemblée, la gestion générale et l'archivage des données dudit Comité de parents;
- CONSIDÉRANT le travail accompli par Madame Geneviève Brochu lors de l'exercice 2019-2020;
- CONSIDÉRANT la rémunération pour ce poste d'un montant de 600 \$ par mois (sauf pour les mois de juillet et août) qui est portée au budget annuel du comité de parents;
- IL EST **RÉSOLU** PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE GAËLLE GOUTHIER ET APPUYÉ PAR ZARAH MOUNGID DE :
- MANDATER la présidence et le secrétariat exécutif du Comité de parents afin qu'ils reconduisent le contrat M^{me} Geneviève Brochu pour une durée d'un an, soit pour l'exercice 2020-2021, aux mêmes conditions que l'année dernière.

Adoptée à l'unanimité

9. PARTENARIAT AVEC LE CSS MARIE-VICTORIN

Résolution CP20201005-08

COMMUNICATIONS DU CSS AU COMITÉ DE PARENTS ET REPRÉSENTATION

- CONSIDÉRANT la disparition du poste de commissaire qui faisait office, dans la structure des commissions scolaires, d'agent de vérification externe, de lien avec la communauté et de facilitateur auprès des parents en situation difficile ou sans autre recours;
- CONSIDÉRANT que le rôle que seront appelés à jouer les membres du Conseil d'administration en sera un de vérification et d'orientation générale pour le CSS sans représentation dans le milieu, sans représentation dans les écoles ou auprès des parents et qu'ils ne seront pas appelés à se prononcer publiquement;
- CONSIDÉRANT que le comité de parents (et le comité CSEHDAA dans une moindre mesure de par sa composition mixte) représente dès lors un organe indépendant bien au fait des réalités du CSS pouvant faire office de lien lors des communications avec les parents;
- CONSIDÉRANT que le comité de parents a déjà démontré qu'il peut servir de médiateur efficace pour faciliter la résolution de situations particulières avec les parents;
- CONSIDÉRANT les mandats octroyés par la LIP (article 192) au comité de parents :
- « 1. Valoriser l'éducation publique auprès de tous les parents d'un élève fréquentant une école du Centre de services scolaire »;
 - « 2. Proposer au centre de services scolaire des moyens pour soutenir l'engagement des parents dans leur rôle auprès de leur enfant afin de favoriser leur réussite éducative »;
 - « 3. Proposer au centre de services scolaire des moyens destinés à favoriser les communications entre les parents et les membres du personnel de l'école »;
 - « 4. Promouvoir la participation des parents aux activités de l'école et du centre de services scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par le centre de services scolaire »;
 - « 5. Transmettre au centre de services scolaire l'expression des besoins des parents, notamment les besoins de formation, identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage »;
 - « 7. Donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur

fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté »;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} GUYLAINE CHARRON ET APPUYÉ PAR M^{ME} SHEILA ELLIEN

QUE le comité de parents incite la direction générale du CSS Marie-Victorin à inclure automatiquement le secrétariat du comité de parents Marie-Victorin dans toutes ses communications (en provenance du CSS directement) destinées :

- aux parents du CSS Marie-Victorin en général;
- aux parents d'une école, d'un quartier ou bénéficiant d'un service particulier ou de tout regroupement de parents identifiés comme tel;
- aux membres ou aux présidences d'un ou plusieurs conseil d'établissement;
- aux directions d'écoles pour tout ce qui a trait au fonctionnement des assemblées générales de parents ou au fonctionnement des conseil d'établissement;
- à l'annonce d'un événement tel qu'une inauguration, un lancement, etc.;
- l'annonce de la tenue d'une assemblée publique d'informations, du conseil d'administration ou autres;

QUE le comité de parents incite la direction générale du CSS Marie-Victorin à inviter une représentation du comité de parents à être présente lors des activités officielles ayant un impact sur les parents ou sur le milieu de vie des élèves.

Les représentants se questionnent quant à l'objectif de cette résolution. L'exécutif souhaiterait tout simplement que les communications faites aux parents soient transmises au CP systématiquement pour permettre à ce dernier de prévoir leur support aux parents. Après délibération, M^{me} Isabelle Giannaralli propose de déposer la résolution. Tous ceux qui ont des commentaires sur la formulation de la résolution sont invités à les transmettre à l'exécutif.

La proposition est déposée

Résolution CP20201005-09

DEMANDE D'INCLURE LE COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ PEVR DU CSSMV

CONSIDÉRANT l'institution d'un comité PEVR (Plan d'engagement vers la réussite) au CSS Marie-Victorin au regard de l'application de la loi 40;

CONSIDÉRANT que le comité de parents Marie-Victorin considère que la présence d'un parent au sein de ce comité avantagerait le CSS dans son élaboration et pour le suivi du PEVR;

CONSIDÉRANT que le comité de parents a déjà travaillé activement à l'écriture du PEVR actuel lors de ses consultations et lors de la tenue des comités de relecture où plusieurs de ses membres ont été impliqués;

CONSIDÉRANT l'article 193.6 de la LIP qui prévoit une composition minimale dudit comité de 13 personnes (précisées dans le texte) et d'au maximum 18 personnes;

CONSIDÉRANT les mandats octroyés par la LIP (article 192) au comité de parents :

- « 2. Proposer au centre de services scolaire des moyens pour soutenir l'engagement des parents dans leur rôle auprès de leur enfant afin de favoriser leur réussite éducative »;
- « 4. Promouvoir la participation des parents aux activités de l'école et du centre de services scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par le centre de services scolaire »;

« 7. Donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté »;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} KARINE PICARD ET APPUYÉ PAR M. OLIVIER BOURREAU

QUE le comité de parent Marie-Victorin recommande à la direction générale du CSS Marie-Victorin l'inclusion d'un membre du comité de parents au sein du comité PEVR du CSS Marie-Victorin;
QUE ce membre soit déterminé par le comité de parents en son sein comme responsable de ce dossier et qu'un substitut soit nommé.

M^{me} Marie-Pascale Giroux propose, appuyée par M^{me} Hélène Garon, que soit amendée cette résolution afin que ce soit le comité de parents qui nomme le participant et non l'exécutif. L'amendement est accepté à l'unanimité et sera ajouté à un deuxième « que ». La résolution est modifiée en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CP20201005-10

RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENT PRÉCÉDENT LA RENTRÉE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT l'appréciation des membres de la rencontre du CP s'étant déroulée avant la rentrée des classes cette année (le 24 août 2020);

CONSIDÉRANT la participation élevée à cette rencontre;

CONSIDÉRANT que ce type de rencontre est prévu dans un grand nombre de comités de parents au Québec,

IL EST **PROPOSÉ** PAR M^{ME} KARINE PICARD ET APPUYÉ PAR M. NICOLAS CALDERON ASSELIN:

QU' une rencontre soit également planifiée juste avant la rentrée 2021, soit le 23 août 2021;

QUE le calendrier annuel préparé par les membres de l'exécutif prévoit dorénavant une telle rencontre selon les ajustements jugés pertinents par l'exécutif, la semaine de la rentrée;

QUE cette rencontre porte principalement sur les questions des membres quant à la rentrée, la mise à jour des travaux dans les écoles et les cours d'école ainsi que sur les transports;

QUE cette rencontre puisse toutefois être tenue en présence ou à distance, selon l'évaluation des membres de l'exécutif;

QU' il soit prévu que les membres de l'exécutif se rencontrent le lundi précédent la rencontre ou selon les ajustements jugés pertinents par l'exécutif;

M. Claudel Picard-Roy propose, appuyé par M. Maxime Bleau, un amendement remplaçant *le dernier lundi du mois d'août* par *selon les ajustements jugés pertinents par l'exécutif*. La résolution est modifiée en ce sens.

M^{me} Hélène Garon propose, appuyé par M. Nicolas Calderon Asselin de scinder le dernier QUE à la résolution du contrat de secrétariat. Les résolutions seront modifiées en ce sens. La résolution de scinder a été adoptée, puis la résolution incluant tout le texte sauf le dernier QUE a été adoptée et la résolution ne contenant que le dernier QUE a été adoptée.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CP20201005-11

AJUSTEMENT DU CONTRAT DE SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT la résolution CP20201005-10 ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR M^{ME} KARINE PICARD ET APPUYÉ PAR M. NICOLAS CALDERON ASSELIN:

QUE le contrat de notre secrétariat administratif soit ajusté en conséquence, c'est-à-dire que le mois d'août soit ajouté au contrat.

Adoptée à l'unanimité

10. CRITÈRES D'ADMISSION

10.1 RÉSOLUTION

M^{me} Anie Desforges, propose, appuyé par M. Maxime Bergiel, d'ajouter l'amendement qui dit d'accepter la lettre d'un professionnel du sport. L'amendement est intégré à la résolution.

M. Olivier Bourreau propose, appuyé par Mme Sheila Ellien, d'ajouter l'amendement qui précise que ce n'est que pour l'année scolaire 2020-2021. L'amendement est intégré à la résolution.

M^{me} Nadia Taillefer propose, appuyé par M. Maxime Bleau, d'ajouter l'amendement que la proposition ne remplace que le processus des tests physiques. L'amendement est intégré à la résolution

Résolution CP20201005-12

CRITÈRES D'ADMISSION POUR LES PROGRAMMES SPORTIFS

CONSIDÉRANT la demande du CSS Marie-Victorin fait au CP le 5 octobre 2020;

IL EST **PROPOSÉ** PAR M^{ME} NADIA TAILLEFER ET APPUYÉ PAR M. NATHANIEL LIBERGE QUE LE COMITÉ DE PARENTS MARIE-VICTORIN RECOMMANDE :

QUE le CSS Marie-Victorin aille de l'avant avec sa proposition, pour palier à la situation de la COVID, à savoir d'utiliser une lettre de recommandation, de l'enseignant d'éducation physique ou d'un professionnel du sport, et de demander à l'étudiant de faire une lettre d'intention, pour remplacer les tests physiques et les prestations artistiques;

QUE cette mesure ne soit utilisée que pour l'année scolaire 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

11. PAROLES

Comme il ne reste que les paroles, le président demande une proposition pour lever l'assemblée.

11.1 AUX REPRÉSENTANTS DU CCSEHDAA

Le point n'est pas traité.

11.2 AUX RESPONSABLES DE DOSSIERS À L'EXÉCUTIF

Le point n'est pas traité.

11.3 AUX RESPONSABLES DE COMITÉS

Le point n'est pas traité.

11.4 AU TRÉSORIER

Le point n'est pas traité.

11.5 AU SECRÉTAIRE

Le point n'est pas traité.

11.6 AUX MEMBRES (REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES)

Le point n'est pas traité.

11.7 AU PUBLIC

Le point n'est pas traité.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M^{me} Sheila Ellien et appuyée par M. Sébastien Haspect à 23 h 40.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire administrative du comité de parents Marie-Victorin*

Nicola Grenon
Président

Ida Francoeur
Secrétaire